



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
Ontario

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
10th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto
Ontario
M2N 6A6

Title - Sujet Stationary Infantry Targets	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3508-220220/B	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client W3508-22-0220	Date 2022-07-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-223-8232	
File No. - N° de dossier TOR-1-44139 (223)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-08-03 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cheng, Sabrina	Buyer Id - Id de l'acheteur tor223
Telephone No. - N° de téléphone (647) 619-3845 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: 4th Canadian Division Training Centre 139152 Grey Road 112 Meaford, ON N4L 0A1	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 006 À L'INVITATION À SOUMISSIONNER

La modification n° 006 de l'invitation à soumissionner vise à :

- 1) Publier les questions et les réponses reçues relativement à la présente demande de soumissions; et
- 2) Modifier l'invitation.

- 1) Les questions et réponses suivantes ont été fournies :

QUESTION 1:

Est-ce que toutes les cibles, les panneaux de cibles et les matériaux de revêtement seront fournis par le Centre d'instruction de la 4^e Division du Canada?

RÉPONSE 1 :

Le soumissionnaire doit fournir tous les composants du système de cible, y compris la cible tridimensionnelle.

QUESTION 2 :

J'ai une question par rapport aux énoncés suivants :

4.2.1 b) « Tous les prix sont en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, incluant les droits de douane et d'accise canadiens. »

Annexe B – Base de paiement « selon les Incoterms 2000, rendu droits acquittés (DDP) à destination indiqué aux présentes. »

Veillez fournir des précisions.

RÉPONSE 2 :

Des changements ont été apportés à la demande de soumissions, au moyen de la modification no 006, pour répondre à cette question.

- 2) Modification à l'invitation :

2a) À l'annexe A – Énoncé des besoins, section 5.1.2

Supprimer : La composante cible du système doit ressembler à un combattant militaire adulte, avoir une forme tridimensionnelle et pouvoir résister à des impacts multiples de munition de calibre de 5,56.

Insérer: La silhouette de la cible 3D doit :
a) être en caoutchouc ou en matériel de type polymère;
b) ressembler à un combattant militaire adulte;
c) avoir une forme tridimensionnelle;
d) pouvoir résister à un minimum de 1 000 impacts de munitions de calibre 5,56.

2b) À l'annexe A – Énoncé des besoins, section 8.2 Formation, sous-section 8.2.4

Supprimer : La formation doit être réalisée avec l'équipement acheté et des cibles consommables fournies par le CI 4 Div C.

Insérer: La formation doit être réalisée avec l'équipement acheté.

2c) À l'annexe A – Énoncé des besoins

Supprimer en totalité; et

Insérer: L'annexe A – Énoncé des besoins (révision 3) (voir ci-dessous)

2d) À l'annexe B – Base de paiement

Supprimer en totalité; et

Insérer: L'annexe B – Base de paiement (révision 1) (voir ci-dessous)

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOIN (révision 3)

1. TITLE

SYSTÈME DE CIBLE D'INFANTRIE FIXE

2. OBJET

Le ministère de la Défense nationale (MDN) doit se procurer et se faire livrer 20 systèmes de cible d'infanterie fixes (SCIF), ainsi qu'obtenir la formation pertinente et le soutien continu connexe en matière d'entretien. Le SCIF appuiera l'instruction individuelle et collective de membres débarqués du personnel de l'Armée canadienne (AC) pendant des exercices de tir réalisés avec des munitions d'arme légère réelles, au Centre d'instruction de la 4^e Division du Canada (CI 4 Div C).

3. CONTEXTE

Durant le cours de soldat d'infanterie de la période de perfectionnement 1, il faut employer des cibles d'infanterie fixes, lesquelles constituent également une ressource utile pendant nombre de cours donnés aux soldats et d'exercices d'instruction individuelle et collective. Le SCIF actuel du CI 4 Div C ne peut plus être réparé de manière rentable avec des composants qui ne sont plus fabriqués, ce qui en rend presque impossible l'entretien, sauf au moyen de pièces retirées de systèmes existants. Pour appuyer l'instruction au CI 4 Div C, le SCIF actuel doit être remplacé.

4. PORTÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit fournir 20 SCIF, deux (2) contrôleurs manuels et les services connexes de soutien en matière d'entretien, et ce, conformément aux spécifications ci-après.

5. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES

L'entrepreneur doit respecter les spécifications suivantes.

5.1. Cibles d'infanterie fixes

5.1.1. Description

- 5.1.1.1. À tout le moins, le système doit soulever la cible depuis une position horizontale jusqu'à une position verticale en moins de 2 secondes.
- 5.1.1.2. Chaque système doit comprendre un ensemble principal, des blocs d'alimentation, des chargeurs et tout outil de préparation et d'utilisation nécessaire.

5.1.2. Types de cible acceptables

La silhouette de la cible 3D doit :

- a) être en caoutchouc ou en matériel de type polymère;
- b) ressembler à un combattant militaire adulte;
- c) avoir une forme tridimensionnelle;
- d) pouvoir résister à un minimum de 1 000 impacts de munitions de calibre 5,56.

5.1.3. Le système doit se prêter à chacun des types de munition et de calibre minimaux suivants :

- a) 5.56 × 45 mm (.223 Remington)
- b) 7.62 × 51 mm (.308 Winchester)
- c) 9 × 19 mm (9 mm Parabellum)

5.1.4. Poids

Sans bloc d'alimentation, chaque cible doit peser au plus 50 kg (110,2 lb)

5.1.5. Tolérance en matière de température

Les cibles doivent fonctionner à des températures minimales allant de 20 à 40 °C

5.1.6. Tolérance en matière de vent

Les cibles doivent résister à des vents stables et à des rafales d'au plus 40 km/h (28 mi/h).

5.1.7. Dimensions

Sans cible fixée, chaque cible doit présenter des dimensions physiques d'au plus 914 mm (36 po) de long, sur 609,6 mm (24 po) de larg. sur 609,6 mm (24 po) de hauteur.

5.1.8. Simulateurs

Chaque cible doit présenter une fonction qui la fait tomber lorsqu'elle est atteinte.

5.2. CONTRÔLEURS

5.2.1. Description

Les contrôleurs doivent permettre de programmer les systèmes de cible et de les commander (activation de la rotation) à l'aide d'une connexion sans fil (transmission radio), durant des exercices de tir impliquant des munitions réelles.

5.2.2. Quantité

L'entrepreneur doit livrer au moins deux (2) contrôleurs, dont chacun est conçu pour commander au moins 20 cibles simultanément.

5.2.3. Poids

Les contrôleurs doivent être utilisables manuellement.

5.2.4. Portée

Les contrôleurs doivent présenter une portée d'au moins 300 m dans des zones fermées (arbres, broussailles, etc.) et d'au moins 1000 m dans des zones ouvertes (champs).

5.2.5. Résistance à l'eau

Les contrôleurs doivent résister à des précipitations.

5.2.6. Renforcement

Les contrôleurs doivent tomber de manière sûre sur un sol compacté depuis une hauteur de 4 pi.

5.2.7. Exigences d'affichage

Les contrôleurs doivent comporter un écran qui s'avère lisible en plein soleil et qui indique quand une cible a été atteinte.

5.3. BLOCS D'ALIMENTATION ET CHARGEURS

5.3.1. Description

Chacun des systèmes de cible et des contrôleurs doit comporter un bloc d'alimentation autonome sans fil rechargeable.

5.3.2. Poste de recharge

Doit fournir un nombre suffisant de postes de recharge pour permettre de recharger 20 blocs d'alimentation simultanément.

5.3.3. Poids

Les blocs et les chargeurs doivent être utilisables manuellement.

5.3.4. Tolérance en matière de température

Les blocs et les chargeurs doivent fonctionner à des températures minimales allant de -20 à 40 °C.

5.3.5. Durée de la charge

La charge doit être maintenue pendant au moins 12 h et 80 cycles d'élévation/chute.

6. TÂCHES ET PRODUITS LIVRABLES

6.1. Manuels d'utilisation et d'entretien

L'entrepreneur doit fournir deux (2) exemplaires papiers et un (1) exemplaire électronique interrogeable (PDF) de ces manuels, et ce, pour chaque cible, contrôleur et bloc d'alimentation/chargeur. Dans les manuels, lesquels doivent être rédigés en anglais, on doit clairement décrire par écrit et à l'aide de diagrammes/d'images comment utiliser et entretenir tous les composants du SCIF.

6.2. Garantie

L'entrepreneur doit fournir une garantie sur toutes les pièces et les composants, ainsi que sur les outils et l'équipement spécialisés, la main-d'œuvre et les frais d'expédition. L'entrepreneur doit également fournir une garantie de cinq (5) ans sur toutes les pièces et les composants, ainsi que sur les outils et l'équipement spécialisés, la main-d'œuvre et les frais d'expédition. La garantie de cinq (5) ans débute à la date d'acceptation. Les réparations mineures et l'entretien de routine seront effectués par le client. La maintenance courante et les réparations mineures sont définies comme n'incluant pas la résolution de défaillances majeures de composants, de défauts en usine et de problèmes logiciels.

6.3. Soutien

L'entrepreneur doit fournir un soutien technique pour le Système de cibles stationnaires d'infanterie, ses composants et ses outils et équipement spécialisés, pendant la durée du contrat, par courriel et par téléphone, afin de contribuer aux opérations, à la maintenance préventive et corrective, et aux réparations, au minimum du lundi au vendredi, pendant les heures de bureau, de 8 h à 16 h (heure de l'Est).

7. LIVRAISON

Les SCIF décrits ci-haut, ainsi que les composants et les documents connexes, doivent être livrés à l'adresse suivante.

Centre d'instruction de la 4^e Division du Canada
139152, chemin Grey 112
Meaford (Ont.) N4L 0A1

8. BIENS ET SERVICES OPTIONNELS

L'entrepreneur doit fournir les biens et les services de SCIF optionnels suivants.

8.1. Matériel supplémentaire :

8.1.1. 1 x cible d'infanterie fixe (comme à 4.1) et bloc d'alimentation;

8.1.2. 1 x contrôleur portatif (comme à 4.2) et bloc d'alimentation;

8.1.3. 1 x poste de recharge;

8.1.4. 1 x bloc d'alimentation de système de cible;

8.1.5. 1 x bloc d'alimentation de contrôleur portatif.

8.2. Formation

8.2.1. Une formation sur place de dix (10) personnes, au CI 4 Div C, à propos de l'utilisation et de l'entretien du SCIF, y compris au sujet de l'analyse diagnostique de problèmes aux fins d'identification de défaillances et de réalisation de réparations mineures. La formation doit comprendre au moins un exercice de tir qui implique des munitions réelles et pendant lequel les dix (10) participants doivent apprendre à utiliser les systèmes de cible.

8.2.2. L'entrepreneur doit employer son propre ordinateur portatif pour effectuer des présentations. Il pourra toutefois connecter ce dernier à des projecteurs et à des haut-parleurs fournis dans la ou les salles de classe.

8.2.3. Il incombe à l'entrepreneur de défrayer les coûts de déplacement, d'hébergement et de subsistance du ou des formateurs, coûts dont le gouvernement du Canada n'assumera aucune responsabilité.

8.2.4. La formation doit être réalisée avec l'équipement acheté.

8.2.5. L'anglais constitue la langue de travail.

8.2.6. La formation doit durer au moins deux (2) jours. En général, une journée de formation commence à 8 h et se termine à 17 h.

8.2.7. La formation est provisoirement le calendrier de se produire avec deux (2) ans après l'attribution du contrat. Les dates fermes seront négociées avec le chargé de projet. Une modification de contrat sera émise lorsque la date sera confirmée.

ANNEXE "B"

BASE DE PAIEMENT (révision 1)

L'entrepreneur doit fournir des prix unitaires fermes tout compris pour la fourniture et la livraison de l'exigence conformément à l'annexe A – Énoncé des besoins, en dollars canadiens, FAB destination et taxes applicables en sus. Droits de douane et taxe d'accise compris.

PÉRIODE DU CONTRAT : Du contrat au 29 février 2028 inclusivement

TABLEAU A. EXIGENCES OBLIGATOIRES

La livraison du produit, au sein de la période du contrat, doivent être reçus au plus tard le janvier 31, 2023.

	A	B	C	D	E
ART.	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	QUANTITÉ	UNITÉ DE DISTRIBUTION	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX CALCULÉ (BXD)
1	Cible d'infanterie stationnaire selon les spécifications techniques obligatoires énoncées à l'annexe A. Marque : Modèle :	20	CH	\$	\$
2	Unité de contrôle selon les spécifications techniques énoncées à l'annexe A	2	CH	\$	\$
3	Poste de charge	1	CH	\$	\$
Prix total calculé du tableau A:					\$

TABLEAU B : GARANTIE PROLONGÉE

Pour les pièces, les composants, les outils et l'équipement spécialisés, la main-d'œuvre et les frais d'expédition.

ÉLÉMENT	DESCRIPTION	PRIX ANNUEL
1	L'année 1 commence après la date de livraison ou, si la réception a lieu à une date ultérieure, à la date de réception. Du 1 ^{er} février 2023 au 31 janvier 2024.	\$
2	Année 2 : 1 ^{er} février 2024 au 31 janvier 2025	\$
3	Année 3 : 1 ^{er} février 2025 au 31 janvier 2026	\$
4	Année 4 : 1 ^{er} février 2026 au 31 janvier 2027	\$
5	Année 5 : 1 ^{er} février 2027 au 31 janvier 2028	\$
Prix total calculé du tableau B:		\$

TABLEAU C : BIENS ET SERVICES OPTIONNELS

La possibilité pour des biens et des services peut être exercé, à sa seule discrétion, à acheter un ou plusieurs articles à tout moment au cours de la date d'attribution au 31 janvier 2028. La livraison de chaque article doit être reçue au plus tard 14 semaines suivant le moment où l'option est exercée par une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

	A	B	C	D	E
ART.	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	QUANTITÉ	UNITÉ DE DISTRIBUTION	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX CALCULÉ (BXD)
1	Cible d'infanterie stationnaire selon les spécifications techniques obligatoires énoncées à l'annexe A.	1	CH	\$	\$
2	Unité de contrôle selon les spécifications techniques énoncées à l'annexe A	1	CH	\$	\$
3	Poste de charge	1	CH	\$	\$
4	Bloc d'alimentation pour cible d'infanterie stationnaire	1	CH	\$	\$
5	Bloc d'alimentation pour unité de contrôle	1	CH	\$	\$
6	Formation sur place qui inclut les frais de déplacement selon la formation à l'annexe A	1	CH	\$	\$
Prix total calculé du tableau C:					\$

Le prix total évalué (Prix total calculé du tableau A + Prix total calculé du tableau B + Prix total calculé du tableau C):	\$
--	-----------

* Remarque : Toutes les lignes et les rangées qui sont surlignées en gris seront enlevées à l'attribution du contrat.